



Sonia Stacquez
 Chemin de Bas Ransbeck 59, 1380 Ohain (Lasne)
 Tel.: +32 475 76 79 41

Examen Clinique

Effectué pour:

pont rihen

Effectué le:	26/10/2023
Nom:	hop mouche
Numéro de Puce:	250259806157938
Numéro UELN:	
Origine:	
Sexe:	M
Date de Naissance:	01/01/2017
Robe:	

Examen clinique:

Inspection externe:	Pas d'anomalies significatives. Toise 165 CM;
Palpation:	Pas d'anomalies significatives
Auscultation coeur et poumons <i>avant et apres effort</i>	Pas d'anomalies significatives
Examen des yeux	Pas d'anomalies significatives.
Inspection:	Pas d'anomalies significatives
Palpation:	Pas d'anomalies significatives
Ferrure:	Normale.
Pas terrain dur ligne droit:	Pas d'anomalies significatives
Trot terrain dur ligne droit:	Pas d'anomalies significatives
Trot terrain souple cercle droite:	Pas d'anomalies significatives
Trot terrain souple cercle gauche:	Pas d'anomalies significatives
Trot terrain dur cercle droite:	Pas d'anomalies significatives
Trot terrain dur cercle gauche:	Pas d'anomalies significatives
Galop terrain souple cercle droite:	Pas d'anomalies significatives
Galop terrain souple cercle gauche:	Pas d'anomalies significatives
Flexions antérieure droite:	Pas d'anomalies significatives
Flexions antérieure gauche:	Pas d'anomalies significatives
Flexions postérieure droite:	Pas d'anomalies significatives
Flexions postérieure gauche:	Pas d'anomalies significatives

Conclusion:

L'examen clinique est favorable .

Cordialement,



Conditions générales

Un examen d'achat ou de vente ne donne que mon appréciation personnelle sur l'état médical actuel (au moment de l'examen) du cheval. Associé à ceci il existe une sorte d'appréciation des risques des problèmes médicaux du cheval.

Cet examen comporte une série de limitations:

- Tout d'abord, un tel examen consiste en une action instantanée. Chaque cheval peut paraître parfaitement sain à un moment donné, et l'instant d'après présenter un problème de boiterie, un souffle cardiaque ou des problèmes respiratoires. Cette différence peut être due au hasard, à des lésions antérieures tardivement déclarées, à une maladie, ainsi qu'à un changement de logement ou d'habitat ou à un camouflage médicamenteux précédent l'examen.
- Si le client le désire, des échantillons peuvent éventuellement être prélevés afin de rechercher et détecter la présence de substances illicites.
- L'examen n'engage en rien une obligation de résultat mais tout moins en un engagement d'effort.
- Le cheval est examiné en fonction d'un donneur d'ordre ainsi que d'un but dans lequel il sera utilisé. Cet examen tout comme les normes appliquées peuvent donc varier entre donneurs d'ordre et chevaux. Ce rapport n'est donc uniquement d'application que pour le donneur d'ordre dont le nom est mentionné sur le document.
- Le donneur d'ordre déclare être d'accord avec la taille de l'examen, et se rend compte qu'il s'agit d'un compromis entre limiter les risques et le prix pour l'examen. Dans le cas par exemple ou une endoscopie ou des radios supplémentaires sont souhaitées, il est possible d'en convenir au préalable ou pendant l'examen.
- Les normes appliquées pour les examens radiographiques peuvent être différentes de celles appliquées par d'autres collègues ou universités.
- Ne seront mentionnées dans mon rapport que les résultats qui me paraissent importants. Les anomalies qui ne me semblent pas importantes ne seront donc pas signalées comme par exemple des fragments en dessous de l'os naviculaire (avec ou sans anse dans le naviculaire même), ossification du cartilage du pied, etc...
- L'examen n'a en aucun cas pour but de juger des capacités techniques du cheval pour le propriétaire, ni de déterminer la valeur de ce dernier.
- Il n'est pas toujours possible de clairement démontrer qu'un cheval a subi un traitement ou une opération antérieure. Comme par exemple des infiltrations répétitives d'une articulation, neurectomies, ou opérations de coliques. Dès lors il s'agit de la pleine responsabilité de l'acheteur de bien se renseigner et de se couvrir chez le vendeur.
- Il s'agit également de l'entière responsabilité de l'acheteur de se couvrir vis-à-vis du vendeur en ce qui concerne les troubles du comportement (ou tics) éventuels du cheval comme par exemple le tic à l'appui, le tic de l'ours ou le tic à l'air.
- L'acheteur doit également être conscient que certaines affections sont saisonnières et peuvent ne pas être présentes au moment de l'examen (ex : mue d'été, headshaking, ...). Dans ce cas-ci également il s'agit de bien se renseigner chez le vendeur.
- Si l'acheteur veut assurer son cheval, il devra attendre l'accord de l'assurance avant d'effectuer l'achat. Une inspection effectuée par moi-même n'est pas automatiquement une inspection réalisée par une société d'assurance. Ils peuvent appliquer d'autres normes.
- Aucun avis ne peut être donné quant aux qualités d'étalon, les normes étant parfois tellement différentes entre les stud-books.
- Il est également de la responsabilité de l'acheteur d'obtenir les papiers de propriété donc également le document de mutation.
- En cas de conflit entre ce texte francophone et le texte néerlandophone, que le texte néerlandophone est valable.

Ce rapport n'est valable que s'il est accompagné d'une signature et des conditions générales.